

PREAVIS NO 66-2016

Contribution de 66'000.- sur le fonds régional TP pour l'expérimentation de la nouvelle ligne des transports publics genevois-U, l'amélioration de l'offre de la ligne touristique Carpostal 10.723, et la participation aux frais de communication.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

La commission ad 'hoc, désignée par le conseil intercommunal, composée de

Mme Eva Meier, Mme Josephine Byrne-Garelli (excusée), M.Luc Badan, M.Pierre Stampfli et M.Mugnier Jacques

s'est réunie le 11 mai 2016 dans l'annexe des locaux du Conseil Régional à Nyon en présence de Mme Cornélia Gallay, membre du CODIR et Mme Emilie Bassetto, assistante du programme TP. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à toutes nos questions.

Le présent préavis concerne la contribution financière par le fond TP pour (**A**) l'expérimentation de la nouvelle ligne du transport public Genevois-U et (**B**)une amélioration de l'offre d'une ligne touristique ainsi que (**C**)la participation aux frais de communications y relatifs.

A. La ligne TPG-U lancée en décembre 2015 circule entre Chavannes-des-bois et la gare de Versoix. Ces deux communes financent elles-mêmes à ce jour cette offre qui permet de compléter la desserte à Chavannes-des-bois pour de meilleures correspondances sur les trains RE de et vers Genève avec un temps de parcours plus attractif. L'objectif étant une participation du fond TP à raison de 10% de ces coûts d'exploitation.

Rappelons ici que 3 années après la réorganisations du réseau régional en décembre 2012 et l'engagement d'une part des montants prévus dans le fond TP pour des courses expérimentales, la fréquentation des lignes régionales a augmenté de plus de 20%.

B. Dans le cadre de son programme d'actions, le Parc Naturel Régional du Jura Vaudois (PNRJV) propose l'ajout d'un aller-retour entre 11h et 12h ainsi qu'une extension de la période de circulation de la ligne 10.723 au printemps et en automne représentant environ au total 7 semaines à partir de l'horaire 2017. Le PNRJV a sollicité financièrement l'ensemble des communes du Parc, les Régions concernées (hors district), et le canton de Vaud. Etant entendu que l'ensemble des communes membres du Parc et le conseil régional ont validé leur contribution financière au projet, il est

question de valider notre participation à l'amélioration par le cofinancement de l'exploitation de cette nouvelle offre sur la ligne touristique pour une durée de 4 ans.

Dans l'esprit d'expérimentation, ce projet s'inscrit dans le développement et la promotion de la mobilité touristique sur les cols.

C. Selon la pratique du conseil régional, la participation aux frais de communication est calculée en prenant environ 1% des frais d'expérimentation qui peut être arrondi.

Nous pouvons lire dans ce préavis les autres demandes qui émanent des communes en annexes et qui montre la complexité de l'utilisation du fond TP, la commission considère ceci comme une information.

En conclusion et fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à l'unanimité de ses membres présents, d'accepter les conclusions du préavis 66-2016, soit :

-d' accorder le crédit de 65000.-pour l'expérimentation de la nouvelle ligne TPG U et l'amélioration de l'offre de la ligne touristique Carpostal 10.723

-d'accorder le crédit de 1000.- pour les frais de communication

-d'imputer le montant total de 66000.- sur le compte du fonds TP affecté.

Duillier, le 17 mai 2016

Pour la commission ad'hoc

Luc Badan, Crassier

Jacques Mugnier, Duillier (rapporteur)

Pierre Stampfli, Chavannes-de- Bogis

Eva Meier, Givrins